

IFTRS-Corse

Exercer la
fonction de
maître
d'apprentissage

Présentation-programme

IFRTS-Corse

Présentation de la fonction de Maître d'apprentissage

Le Maître d'apprentissage est le référent de l'apprenti dans l'entreprise ou l'association qui emploie ces derniers. Il l'accompagne tout au long de sa formation, et assure son suivi pédagogique.

La désignation « Maître d'apprentissage » est spécifique à l'accompagnement pédagogique d'« apprentis ». Son statut est défini par l'article L 6223-5 du code du travail : « *La personne directement responsable de la formation de l'apprenti et assumant la fonction de tuteur est dénommée maître d'apprentissage. Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparés, en liaison avec le centre de formation d'apprentis.* ».

Quelles sont ses missions ?

Le maître d'apprentissage est le responsable de la formation en entreprise.

Il accueille l'apprenti(e) dans le service et lui facilite son insertion en tant que salarié à part entière.

Il organise son travail :

- Définit les activités et les tâches qui sont confiées à l'apprenti(e)
- Identifie les objectifs à atteindre
- Planifie son travail
- Aide l'apprenti(e) à identifier et à prendre conscience des apports en compétences nécessaires

Il évalue les résultats :

- Il observe les méthodes de travail et les savoir-faire de l'apprenti(e)
- Il communique les résultats de son observation afin d'apporter des modifications et des améliorations et de définir un axe de progrès
- Il identifie les difficultés éventuelles, en recherche les causes et livre son analyse à l'apprenti(e)

Le maître d'apprentissage peut ainsi :

- Le conseiller dans ses choix de projet professionnel
- L'aider à formuler ses besoins en compétences complémentaires pour parvenir à son objectif
- L'aider à se repositionner sur un domaine voisin complémentaire ou alternatif au regard de ses qualités et de ses défauts

La formation

Pré-requis

La formation s'adresse aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social qui accompagnent un apprenti durant sa formation et remplissent les conditions suivantes (conformément au décret du 25 oct. 2011) :

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent et justifiant de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé

Ou

- Justifier de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion

Objectifs

- Appréhender le cadre réglementaire et légal de l'apprentissage,
- Connaître les rôles et fonctions des acteurs de l'apprentissage et leur niveau de collaboration : employeur, apprenti, CFA, UFA, financeurs, certificateurs,
- Co-construire, évaluer et certifier le parcours d'apprentissage des apprentis,
- Utiliser les outils de l'alternance spécifiques à l'apprentissage,
- Accompagner l'apprenti dans sa recherche d'emploi et la construction de son projet professionnel, à l'issue de son contrat d'apprentissage.

Durée :

Le module comprend 40 heures de formation organisées en 6 journées de formation, comme suit :

- 5 journées de 7 heures de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- 1 journée de 5 heures de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Modalités d'évaluation

Evaluation des apprentissages au fur et à mesure de la formation via des cas pratiques, mises en situations, quizz interactifs.

Une attestation de formation sera délivrée par l'IFRTS Corse aux stagiaires. Cette attestation précise le titre du(des) module(s), leur durée ainsi que la réussite aux modalités de validation à chacun des modules.

Modalités pédagogiques :

Les séances alterneront des temps d'apports théoriques sur les concepts clés de la formation en apprentissage, avec des temps de mise en pratique et d'études de cas, extraites de la pratique des maîtres d'apprentissage.

Contenu de la formation :

Module 1 L'aspect législatif

Objectifs :

- Identifier et appliquer le cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage
- Savoir présenter le statut de l'apprenti, le rôle et les missions du maître d'apprentissage, les responsabilités de l'employeur
- Savoir expliquer à l'apprenti les responsabilités respectives des différents partenaires dans la mise en œuvre et la réussite de son parcours de formation

Contenu :

- Les partenaires institutionnels de l'apprentissage et leurs rôles respectifs,
- La réglementation et la loi applicables à l'apprentissage :
- Le cadre législatif de l'apprentissage
- Les obligations et droits de l'employeur, à l'égard de l'apprenti et du maître d'apprentissage,
- Les obligations et droits de l'apprenti, à l'égard de l'employeur et du maître d'apprentissage,
- Les obligations et droits du maître d'apprentissage, à l'égard de l'apprenti et de l'employeur,
- La procédure de conclusion d'un contrat d'apprentissage :
- Les caractéristiques du contrat d'apprentissage,
- Les formalités administratives,
- Les modalités de financement et les aides financières pour l'entreprise,
- Mise en corrélation entre le cadre réglementaire de l'apprentissage et les contextes d'intervention du maître d'apprentissage
- Analyse des situations extraites de l'expérience des participants
- Questions-Réponses

Module 2 -Les spécificités pédagogiques de l'apprentissage :

Objectifs :

- Identifier les spécificités pédagogiques de l'alternance par la voie de l'apprentissage
- Identifier les contours de la relation pédagogique spécifique à l'apprentissage
- Connaître et développer une méthodologie de collaboration avec le CFA
- Co-construire, évaluer et certifier le parcours d'apprentissage des apprentis

Contenu

- Les spécificités de l'accompagnement pédagogique d'un apprenti :
 - Rappel du cadre théorique de l'alternance intégrative,
 - Les parties prenantes de l'apprentissage et leur cadre d'intervention spécifique,
- La mise en œuvre de la collaboration et de la coopération entre CFA/Employeur/Apprenti : les niveaux et les modalités de collaboration et de coopération entre CFA/Employeur/Apprenti,
- Les modalités et les contraintes imposées par les dispositifs, à partir des contextes d'intervention des participants
- Les attendus du diplôme préparé par l'apprenti : les référentiels, au service du processus de professionnalisation de l'apprenti : activités, compétences, formation, certification,
- Mise en perspective et approfondissement des fonctions et missions spécifiques du maître d'apprentissage : coordinateur et évaluateur du parcours de l'apprenti en lien avec l'équipe tutorale, formateur référent, manager de compétences, médiateur
- Le projet pédagogique du CFA-UFA : Le programme de formation : objectifs, contenus et progression pédagogique, planification,
- Modalités opérationnelles de la coopération et de la collaboration entre CFA-UFA et maître d'apprentissage : les outils de suivi/d'évaluation de l'apprenti, réunions de coordination et visites sur terrain d'emploi,
- Co-construction du parcours en situation de travail, en relation avec le formateur référent CFA – UFA et l'apprenti : modalités d'accompagnement et outils partagés, événements autour du développement de l'apprentissage : entretien, Job Dating... Mise en perspective du projet pédagogique du CFA-UFA et du projet du site qualifiant : état des lieux et enjeux
- Co-construction du projet pédagogique spécifique et personnalisé de l'apprenti : modalités de la personnalisation et de l'individualisation du parcours selon les besoins et attentes de l'apprenti, soutien et conseil au choix des thèmes de réflexion, des publics et activités complémentaires pour les stages « hors lieu d'emploi », posture pédagogique du maître d'apprentissage, - formalisation du parcours,
- Les outils au service de la co-construction du parcours et du suivi de l'apprenti : - Le livret d'accueil du site qualifiant, - Le livret d'accueil de l'apprenti salarié, - Le livret de formation
- L'évaluation sur la base d'outils et de critères définis en concertation avec le CFA : - Méthode d'analyse des évaluations des acquis, - Planification des évaluations, - Bilan global des activités réalisées, y compris hors de l'emploi, -Visites et rencontres entre CFA-UFA/Maître d'apprentissage/Apprenti : planification, débriefing, résolution des difficultés spécifiques, - Participation aux certifications et/ou jurys des diplômes.

Module 3- Accompagner l'apprenti dans son projet professionnel

Objectifs

- Savoir créer les conditions d'une intégration réussie
- Construire et accompagner le parcours d'apprentissage
- Suivre la progression et évaluer les acquis

Contenu

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti
- Préparer l'arrivée de l'apprenti

- Accueillir l'apprenti
- Faciliter l'intégration de l'apprenti
- Accompagner l'apprenti dans son parcours d'apprentissage
- Suivre le parcours avec le CFA
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages
- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
- Guider la réflexion de l'apprenti sur ses activités
- Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail
- Organiser et conduire des entretiens de suivi et d'évaluation
- Être capable de mettre en place un plan d'actions en fonction des résultats d'évaluation : étude de cas concrets à partir du travail en commun sur la formulation d'un objectif ou sur la base des documents d'évaluation des participants
- Gérer les situations difficiles
- Gérer des comportements inadaptés à l'entreprise
- Gérer le manque de motivation
- Savoir recadrer : non-respect des règles ou de la hiérarchie

Module 4-Analyser la fonction de maître d'apprentissage

Objectifs

- Analyser la fonction maître d'apprentissage
- Renforcer les compétences requises
- Comprendre et partager en groupe la complexité des situations vécues ; contraintes et enjeux selon l'environnement

Contenu

- Identification des situations et problèmes rencontrés dans la fonction de maître d'apprentissage :
 - Situations relevant du cadre réglementaire et législatif de l'apprentissage,
 - Situations relevant de la relation pédagogique d'accompagnement entre le maître d'apprentissage et l'apprenti,
 - Situations relevant de la co-construction, de l'évaluation et de la certification du parcours d'apprentissage de l'apprenti,
 - Situations relevant de l'équipe tutorale,
 - Situations relevant de la coopération entre le maître d'apprentissage et le CFA – UFA,
- Identification individuelle et collective des problématiques rencontrées,
- Elaboration individuelle et collective des pistes de résolution,
- Identification des enjeux et des savoirs mobilisés,
- Travail sur les validations des acquis : bilan et perspectives

Formation maître apprentissage calendrier prévisionnel 2024

janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5	Session 2	5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	Session 2
8		8		8	Session 1	8		8		8	
9		9	Session 1	9		9		9		9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17	Session 2	17	
18		18		18		18		18		18	
19	Session 1	19		19		19	Session 2	19		19	
20		20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22	Session 1	22		22		22	
23		23	Session 1	23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29	
30				30		30		30		30	
31				31				31	Session 2		